TABLEAU 1

oui = dispense d'unité L'unité 3 ne fait l'objet d'aucune dispense

Ministères ou organismes	Ministères ou organismes Education					Santé- Socia	l		Agriculture	Travail	FEPEM	
Diplômes	BEP Carrières sanitaires et sociales	CAP Petite Enfance	BEP Bioservices – dominante dominante ATA	CAP ETC CAP Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	Certificat AMP	Diplôme professionnel d'Aide Soignant	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	BEPA option services aux personnes	CAPA services en milieu rural	CAPA employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employée familiale	Titre Assistant de vie	Titre d'employé familial polyvalent
Unité 1- Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne	_	Oui	Oui	Oui	-	_	_	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Unité 2- Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie	Oui	-	-	-	Oui	Oui	Oui	-	-	-		
Unité 3- Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les allègements de la MCAD.

Il est évident que ces allègements ne sont pas réservés à la formation continue, ils concernent tous les postulants à une formation et donc aussi les formations initiales ; bien sûr cela implique des aménagements dans l'organisation et dans le travail pédagogique des équipes.

Si nous ne savons pas gérer la diversité des publics, nous les perdrons car ces publics iront vers les formations qui sont moins pénalisantes en temps et en chance de réussite.

Si nous nous sommes alignés sur le principe du DEAVS c'est qu'un titulaire du BEP CSS peut préparer la formation équivalente en deux fois moins de temps.

Qu'il y ait quelques souplesses dans la mise en application du dispositif est sans doute nécessaire, mais attention à ne pas faire jouer les effets de structures au détriment de l'intérêt des élèves.

Créé par MEN I.G.E. N

TABLEAU 2

Proposition d'allègement de formation

Ministères ou organismes certificateurs			Education				Santé- Social				Agricultur	e	Travail	FEPEM	Jeuness e
	Unités		BEP Carrières sanitaires et sociales	CAP Petite Enfance	BEP Bioservices dominante ATA	CAP ETC CAP Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	Certificat AMP	Diplôme professionnel d'Aide Soignant	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	BEPA option services aux personnes	CAPA services en milieu rural	CAPA employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité	Titre Assistant de vie	Titre d'employé familial polyvalent	BAPAAT
Unité 1- gestion et	Techniques de services	S31		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
réalisation des	à l'usager à domicile						 - 								-
activités de la vie quotidienne		S32 S33		Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui				Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui	
quotidienne	Technologies du	S41	165 h	Oui	Oui	Oui	189 h	189 h	189 h	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	189 h
(189h)	logement	S42		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	.0-	S43		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1
		S44		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	•
Unité 2 -	Sciences médico-														
Accompagnement	sociales	S11	Oui				Oui	Oui	Oui						
et aide à la		S21	Oui				Oui	Oui	Oui						
personne dans les	Physiopathologie	S22	Oui				Oui	Oui	Oui						
activités de la vie		S23	Oui	198 h	198 h	198 h	Oui	Oui	Oui	198 h	198 h	198 h	198 h	198 h	198 h
quotidienne et dans l'aide à		S24	Oui	(a)	(a)	(a)	Oui	Oui	Oui	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
l'autonomie	T. d	S25	Oui				Oui	Oui	Oui						
radionomic	Techniques de services à l'usager à domicile	S34 S35	Oui Oui				Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui						
(198h)	a i usager a domicile	333	Oui				Oui	Oui	Oui						
Unité 3-	Sciences médico-	S12													
Accompagnement	sociales	S13													
et aide à la		S14	117 h	189 h	189 h	189 h	117 h	117 h	189 h	189 h	189 h	189 h	189 h	189 h	117 h
personne dans la		S15	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)
vie relationnelle et		S16													
sociale	Techniques de services	S36	Oui				Oui	Oui							Oui
(189h)	à l'usager à domicile														
Durée moyenne de	e formation restant à effe	ctuer	282 h	387 h	387 h	387 h	306 h	306 h	378 h	387 h	387 h	387 h	387 h	387 h	504 h

⁽a) il convient d'ajouter, à cet horaire, 6 semaines de période de formation en milieu professionnel en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées.

⁽b) il convient d'ajouter, à cet horaire, 10 semaines de période de formation en milieu professionnel au domicile privé dont 6 semaines au domicile privé individuel des personnes.